

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JANVIER 2013

Présents : TRONCIA Nadine. HAYART Dominique. LONGEAN Marc. MOENCH Olivier. BADIN Liliane. PONTET Isabelle. ROCHE Danielle. ROZELIER Arlette. CHAMPION Alain. GRIVOLLAT Gérard. CHORON Chantal. MERNISSI Chakib. HEREDIA Agnès.

Excusés : MEALLIER Laurent. GIRAUD Cathy. DUMONT Michel. CHALVIN Annie-Paule. CRUYPENINCK Bruno.

Absente : VILLENEUVE Carole.

Ouverture de la séance à 20 h 35

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Liliane BADIN, secrétaire de séance. Lecture de l'ordre du jour.

Il est demandé le rajout au point 4 d'un quatrième sujet : « Création d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur principal de 1^{ère} classe – Mouvement interne », suite à la réception, ce jour, d'un mail du CDG38.

Accord à l'unanimité des membres présents pour le rajout de ce sujet au point 4.

Approbation des procès-verbaux des séances du 26 novembre 2012 et du 18 décembre 2012 ; après modification de ce dernier comportant une répétition de proposition, page 4 – point 2 – Contrat de maintenance – troisième paragraphe.

1. Urbanisme

→ Bilan 2012 des autorisations d'urbanisme

50 dossiers ont été instruits en 2012 conjointement par la CCPR et la commune et portent :

- 28 sur les « Déclarations préalables »
- 10 sur des « Permis de Construire » dont 7 pour des bâtiments d'activités
- 03 sur des « Permis de Construire modificatifs »
- 09 sur des « Certificats d'Urbanisme » dont 2 sont de type opérationnel pour des projets précis

Il est rappelé que le détail des décisions d'arrêtés est porté à la connaissance du public par le biais du Clonas Info mensuel.

Pour information :

La Commission de sécurité de l'arrondissement de Vienne s'est prononcée favorablement pour la poursuite de l'activité « Hôtel – Restaurant » de l'Hôtel des Nations, dont Monsieur Seigneur Frédéric est le gérant.

2. Communauté de Communes du Pays Roussillonnais

→ Rapport d'activité 2011

Rapporteurs : Liliane Badin et Marc Longean.

Ils présentent le rapport d'activités 2011 de la CCPR, dont la présentation est actualisée par plusieurs éléments ayant marqué l'année 2012. Il n'intègre pas les différentes réunions et actions liées au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et à la mise en place de l'Espace Tridan.

Remarques :

Tridan :

Entente pour une coopération intercommunale qui regroupe 5 intercommunalités :

- CCPR : Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
- COCOBA : Communauté de Communes du Bassin d'Annonay
- CCTB : Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
- CCRV : Communauté de Communes Rhône Valloire
- Vivarhôte

Personnel :

- Au 31 décembre 2011, la CCPR comptait 135 agents répartis en 16 services (106,67 équivalents temps plein)
- Le Conservatoire du pays roussillonnais regroupe le plus grand nombre de postes pour la plupart à temps non complet

Finances :

- Le réalisé 2011 a été effectué sans recours à l'emprunt
- Les 2/3 des charges réelles de fonctionnement sont constituées de crédits reversés aux communes (attributions de compensation, dotations de solidarité communautaire ...)
- La voirie reste le principal poste de dépenses d'investissement (78 %)

Voirie :

- La CCPR entretient, aménage et sécurise son réseau routier, soit 560 km : 2 500 000 € HT
- Elle contribue à l'entretien et à la gestion de 14 sentiers de randonnées pédestres et de 10 circuits de VTT, soit 250 km à parcourir
- A noter : pour Clonas : aménagement de sécurité, création d'un plateau traversant à passage unique et de trottoirs sur la RD37b en agglomération : 145 000 € HT

Instruction des droits du sol :

- Progression de 10 % des dossiers instruits
- Un instructeur du droit du sol a été recruté fin 2012, afin de prendre en compte la hausse du nombre de dossiers attendus (instruction pour 2 nouvelles communes : Sonnay et Sablons ; et du besoin d'accompagnement des communes pour l'élaboration de leur PLU)

Environnement :

- Service important qui obtient des résultats positifs en matière de tri sélectif
- De nouvelles collectes ont été instaurées (amiante lié, pneus usagés ...)
- 1 600 foyers, soit 10 % des foyers de la CCPR, se sont équipés d'un composteur proposé par la CCPR

Economie :

- Le grand projet Rhône Alpes sur la ZIP de Sablons (CCPR – Syndicat mixte – CG38 – Région RAA) va entrer dans sa phase opérationnelle mi 2013.
- La première tranche de Plein Sud a été inaugurée mi 2012 et le groupe « Frey » travaille sur la commercialisation de la seconde tranche
- Le service économique a été renforcé fin 2012 avec l'arrivée d'un agent affecté au commerce

Tourisme :

- Avec la création d'un poste de « Chargé de mission Tourisme », la CCPR a impulsé une politique de développement touristique qui repose sur 3 enjeux principaux :
 - Développer une activité économique
 - Améliorer la notoriété du Pays roussillonnais
 - Travailler en synergie avec les territoires voisins
- L'évolution de la « Maison de Pays » a été un des axes de travail en 2012, il a débouché sur la mise en place de la régie « Pays Roussillonnais Tourisme » en janvier 2013

Logement :

- Le PLH, approuvé le 19 octobre 2011 est exécutoire depuis le début 2012
- La CCPR a renforcé son domaine d'intervention dans l'aide aux logements publics (aides financières, garanties d'emprunts) et privés (OPAH ...)
- Le nombre de dossiers traités et solutionnés au Comité de l'Habitat progresse (46 relogements contre 33 en 2010)
- Le dispositif d'hébergement temporaire a permis d'accueillir 13 ménages

Gens du voyage :

- Les procédures de création de la 4^{ème} aire de passage et l'aire de grand passage, sur Péage de Roussillon et Roussillon, se poursuivent

Transports :

- 2011 a permis de finaliser l'organisation du réseau TPR opérationnel depuis janvier 2012
- Les résultats de la ligne principale dépassent les attentes initiales
- Des améliorations restent à étudier pour les 5 lignes en TAD

Social :

- La CCPR a accru ses interventions dans le domaine social avec la participation au sein de PREVENIR (Prévention spécialisée « jeunes de 12 à 21 ans ») et la reconnaissance communautaire du Centre de Planification et d'Education Familiale
- Le Conseil communautaire souhaite renforcer son action, notamment dans l'aide aux associations caritatives

Culture :

- Le Conservatoire du Pays Roussillonnais compte plus de 1 000 élèves avec un enseignement diversifié à des tarifs très favorables
- La Médiathèque de St Maurice l'Exil compte plus de 3 000 lecteurs, un fonds de 60 000 ouvrages et un espace multimédia ouvert en 2011
- Le Conseil communautaire va renforcer son action culturelle par :
 - Création d'un poste de « Chargé de mission »
 - Lecture publique
 - Aide à la création artistique
 - Actions en faveur du public « Jeunes »

Sport :

- Aqualône reste un site sportif et touristique majeur (138 000 visiteurs en 2011)
- La Société « Vert Marine » est le nouveau délégataire de service public (début 2013)
- La piscine Kirakossian de Roussillon vient de rouvrir ses portes après un important programme de rénovation sur 2012

Information - Communication :

- La CCPR a complété ses outils de communication en 2011
- Il apparaît nécessaire de développer cette action par le renforcement du service

3. Logement communal

→ **Bail du T4**

Après les travaux de réfection du logement T4 au presbytère, au 9 bis Rue de la Convention, qui a accueilli les services administratifs de la commune en 2011-2012, la municipalité a examiné les courriers de demande de location, parvenus en mairie au cours de ces derniers mois, et retenu la candidature d'une maman de trois enfants scolarisés sur Clonas, habitant déjà la commune et devant déménager.

Le projet du bail est présenté et le Conseil municipal est appelé à fixer le montant du loyer applicable au 1^{er} février 2013. Madame le Maire rappelle que le loyer était de 501 € 56 en 2010 (logement + garage + cellier) et que le Conseil municipal a décidé, en juillet 2012, de réévaluer les loyers des logements communaux (qui n'avaient pas subi d'augmentation depuis 2009) avec effet au 1^{er} septembre 2012.

Après discussion, il paraît juste d'appliquer également une augmentation pour le T4 du presbytère.

Le montant de 520 € est proposé et soumis au vote.

***Vote :** Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bail tel qu'il a été présenté, valide le choix de la municipalité pour que ce logement soit loué à une famille de Clonas dont les enfants sont déjà scolarisés à Clonas, dit que la location prendra effet au 1^{er} février 2013 et que le montant mensuel de la location, inclus le garage, le cellier, le jardin et la terrasse, est fixé à 520 € est payable à terme échu le 1^{er} jour de chaque mois et autorise Madame le Maire à signer le nouveau bail et tout document afférent à ce dossier.*

4. Personnel communal

Le procès-verbal des propositions d'avancements de grade – catégorie C, pour l'année 2013, a été transmis à la Commission Administrative Paritaire (CAP) pour visa fin décembre 2012.

Trois agents remplissent les conditions d'ancienneté pour accéder au grade supérieur et les conditions définies dans la délibération n° 2008-80 du 25 septembre 2008 portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

En conséquence, il convient de créer les nouveaux emplois et de supprimer les anciens.

→ **Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe**
Permanent à temps non complet - Mouvement interne par ancienneté

Un agent est concerné au service administratif de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur :

- la création d'un emploi permanent à temps non complet de 19h30/35h d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à effet au 1^{er} février 2013
- sur la suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 19h30/35h d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2013

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- la création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 19h30/35h00, avec effet au 1^{er} février 2013
- la suppression de l'emploi permanent à temps non complet d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe, à raison de 19h30/35h00, avec effet au 1^{er} mars 2013
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent concerné par ce mouvement interne dans cet emploi seront prévus au budget communal, chapitre 012

→ **Création d'un emploi d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe**
Permanent à temps complet - Mouvement interne par ancienneté

Un agent est concerné au service technique « Restaurant scolaire et entretien des bâtiments communaux » de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur :

- la création d'un emploi permanent à temps complet de 35h/35h d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à effet au 1^{er} février 2013
- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de 35h/35h d'adjoint technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2013

Vote : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à raison de 35h00/35h00, avec effet au 1^{er} février 2013
- la suppression de l'emploi permanent à temps complet d'Adjoint technique de 1^{ère} classe, à raison de 35h00/35h00, avec effet au 1^{er} mars 2013
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent concerné par ce mouvement interne dans cet emploi seront prévus au budget communal, chapitre 012

→ **Création d'un emploi d'un adjoint d'animation 1^{ère} classe**
Permanent à temps non complet - Mouvement interne par ancienneté

Un agent est concerné au service animation « Ecole maternelle » de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur :

- la création d'un emploi permanent à temps non complet de 31h15/35h d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à effet au 1^{er} février 2013
- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 31h15/35h d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2013

Vote : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- la création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe, à raison de 31h15/35h00, avec effet au 1^{er} février 2013
- la suppression de l'emploi permanent à temps non complet d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe, à raison de 31h15/35h00, avec effet au 1^{er} mars 2013
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent concerné par ce mouvement interne dans cet emploi seront prévus au budget communal, chapitre 012

→ **Création d'un emploi d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe**
Permanent à temps complet - Mouvement interne par ancienneté

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal des propositions d'avancements de grade – catégorie B, pour l'année 2013, a été reçu ce jour par mail et à été retourné visé, ce jour, pour avis, à la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.

Elle précise qu'un agent remplit les conditions définies dans la délibération n° 2008-80 du 25 septembre 2008, portant détermination des taux de promotion pour les avancements de grade ; et qu'il peut accéder au grade supérieur de sa filière sans passage d'examen professionnel mais par voie d'ancienneté.

Elle demande au Conseil municipal de bien vouloir statuer :

- sur la création d'un emploi permanent à temps complet, de 35h00/35h00 de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} février 2013 comme mentionné dans le tableau d'avancements de grade pour l'année 2013
- sur la suppression de l'emploi permanent à temps complet, de 35h00/35h00 de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} mars 2013

Vote : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la création d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe, à raison de 35h00/35h00, avec effet au 1^{er} février 2013
- la suppression de l'emploi permanent à temps complet de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe, à raison de 35h00/35h00, avec effet au 1^{er} mars 2013
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent concerné par ce mouvement interne dans cet emploi seront prévus au budget communal, chapitre 012,

Clôture de la séance à 21h50

Informations portant sur la modification des horaires d'ouverture de la Villa de Licinius

Après 5 ans de fonctionnement et examen du bilan des visites (individuelles), durant la période du 2 mai au 30 septembre, il a été décidé d'harmoniser les horaires sur les 5 mois d'ouverture annuelle, tels que :

- Ouverture du mercredi au dimanche
- De 14h30 à 18h30

D'autre part, il est apparu que le nombre de visites après les JEP (Journées Européennes du Patrimoine) mi-septembre ne justifie pas une ouverture journalière.

En conséquence, la période d'ouverture est fixée comme suit :

- Du 2 mai à mi-septembre jusqu'aux JEP
- Le restant de l'année sur rendez-vous, notamment pour les groupes et les scolaires
- Durant les quinze derniers jours de septembre, la Villa de Licinius peut être ouverte aux individuels, notamment marcheurs des Chemins de Compostelle

Transcrit le 31 janvier 2013.

Affiché le 1^{er} février 2013.